



Modernisation des espaces gares

Objectifs

- améliorer les conditions d'accueil et d'accessibilité dans les espaces voyageurs du domaine ferroviaire (bâtiment voyageurs, quais, traversées de voies, ...),
- aménager et équiper les espaces gares dans une logique d'optimisation de la chaîne globale de déplacements des voyageurs à l'échelle du quartier halte/gare.

Bénéficiaires

- Etablissements ferroviaires, gestionnaires d'infrastructures, dont SNCF
- Collectivités.

Caractéristiques de l'aide

- Maximum 75% du coût HT de l'opération
- En cas d'intervention des collectivités, le taux est ramené à 50% si la collectivité ne s'engage pas à travailler globalement sur l'intermodalité aux abords des gares et prise en compte de la chaîne globale des déplacements.

Natures des opérations éligibles en investissement :

- Aménagement, et travaux liés au confort, à l'information, à l'accueil, à la sécurité et à l'accessibilité des voyageurs.

- Dépenses subventionnables : études, acquisitions foncières éventuelles, équipements et travaux.
- Les dépenses liées à la création ou au déplacement de halte/gare feront l'objet d'une étude d'éligibilité au cas par cas notamment au regard des besoins de desserte et de la cohérence au plan de transport régional et local. Si le projet est considéré éligible, la participation régionale pourrait être ajustée en fonction des besoins spécifiques de l'opération.

Contacts

Contacts

Direction : Mobilités et Infrastructures - Services Infrastructures et Etudes

02.35.52.56.41 (secrétariat)